

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2024

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 2473)

AMENDEMENT

N° CD3

présenté par
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 3, après le mot :

« ruchers »

insérer les mots :

« , aux personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de prendre en compte les dangers du frelon asiatique pour la population, notamment en ruralité. La difficulté d'accès rapide au soin et le manque d'équipement ou d'entreprises de lutte contre les frelons asiatiques dans nos territoires entraînent chaque année des morts par piqûres et asphyxie.